



2024 > 2030

# CONTRAT DE VILLE ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

CONVENTION - CADRE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS



ARGENTINE

SAINT-JEAN

SAINT-LUCIEN





# SOMMAIRE

<b>Les signataires de la convention-cadre</b>	<b>3</b>
<b>Préambule</b>	<b>4</b>
<b>1 - LES PHASES D'ÉLABORATION DU NOUVEAU CONTRAT DE VILLE 2024-2030</b>	<b>5</b>
▪ Historique de la politique de la ville sur le territoire	5
▪ Le projet de territoire de l'agglomération du Beauvaisis :« l'agglomération bienveillante »	5
▪ Les phases d'élaboration du nouveau contrat de ville 2024-2030	6
▪ Schéma de la démarche globale conduite pour élaborer le contrat de ville 2024-2030	7
<b>2 - LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE 2024-2030</b>	<b>8</b>
▪ Carte géographie prioritaire 2024-2030	9
<b>3 - LES ENJEUX DU CONTRAT DE VILLE</b>	
▪ Les éléments de diagnostic et la vocation des quartiers à 2030	10
- Le quartier Argentine	
- Le quartier Saint-Jean	
- Le quartier Saint-Lucien	
- Synthèse des enjeux	19
▪ Les axes d'intervention de la nouvelle politique de la ville 2024-2030	20
- Schéma de synthèse des ambitions du contrat de ville de l'agglomération du Beauvaisis 2024-2030	
<b>4 - LE DISPOSITIF OPÉRATIONNEL</b>	<b>23</b>
▪ Les modalités de pilotage et de coordination du contrat de ville	23
▪ La direction de projet	23
▪ Suivi et évaluation du dispositif	24
▪ Modalités de participation des habitants	25
▪ La mobilisation du droit commun	26
<b>5- LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES</b>	<b>26</b>
<b>6 - DUREE DE LA CONVENTION</b>	<b>26</b>
<b>SIGNATAIRES</b>	<b>27</b>
<b>ANNEXE</b>	<b>28</b>



# LES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION-CADRE

*Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,  
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,  
Vu la Circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains,  
Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,  
Vu l'instruction du 4 janvier 2024 apportant des précisions sur les attendus pour l'élaboration des contrats de ville 2024-2030,  
Vu la délibération en date du 6 juillet 2017 donnant compétence à l'agglomération du Beauvaisis en matière de «politique de la ville»,  
Considérant la nécessité de renforcer l'efficacité des politiques publiques en faveur du développement des quartiers politiques de la ville.*

## **Il est convenu entre**

**L'Etat**, représenté par la Préfète du Département de l'Oise, Madame Catherine SEGUIN,

**La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis**, représentée par sa Présidente, Madame Caroline CAYEUX,

**La Ville de Beauvais**, représentée par son Maire, Monsieur Franck PIA,

**La Région Hauts-de-France**, représenté par son Président, Monsieur Xavier BERTRAND,

**Le Conseil Départemental de l'Oise**, représenté par sa Présidente, Madame Nadège LEFEBVRE,

**L'Agence Régionale de Santé (ARS)**, représentée par sa Directrice de la délégation départementale de l'Oise, Madame Charlotte DANET,

**La Banque des Territoires**, représentée par sa Directrice Territoriale de l'Oise, Madame Anne-Laure CATTIN,

**France Travail**, représenté par son Directeur Territorial, Monsieur Alain CAUSIN,

**La Maison de l'Emploi et de la Formation du Grand Beauvaisis**, représentée par son Président, Monsieur Dominique DEVILLERS,

**La Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise**, représentée par son Directeur, Monsieur Gauderique BARRIERE,

**L'OPAC de l'Oise**, représenté par son Directeur Général, Monsieur Vincent PERONNAUD,

**Clésence**, représenté par son Directeur Territorial de Proximité, Monsieur Gabriel DE COCK,

**Laessa**, représentée par son Directeur Général, Monsieur Pierre FERLIN,

**CDC habitat**, représenté par son Directeur Interrégional Nord-Est, Monsieur Philippe BLECH,

**SA HLM60**, représentée par son Directeur, Monsieur Edouard DUROYON,

**CDC ADOMA**, représenté par son Directeur Interrégional Nord et Atlantique, Monsieur Bertrand DECLEMY,

**1001 Vies Habitat**, représenté par son Directeur Territorial Grand Ouest, Monsieur Yassine BELAIDI.



# PRÉAMBULE

Le contrat de ville « quartiers 2030 » est porté par la communauté d'agglomération du Beauvaisis qui associe l'Etat, la Région Hauts-de-France, le Département de l'Oise, la commune de Beauvais disposant de quartiers relevant de la politique de la ville (QPV), ainsi qu'une large communauté d'acteurs (Pôle emploi, Caisse d'allocations familiales, Agence Régionale Santé...) en vue de mobiliser prioritairement les financements de droit commun de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Le contrat de ville est organisé autour d'une convention-cadre, déterminant la stratégie globale déployée en faveur des quartiers prioritaires.

Après une phase d'évaluation du précédent contrat de ville menée en 2022, la refonte des contrats de ville qui doit entrer en vigueur en 2024 repose sur :

- une contractualisation resserrée autour d'enjeux et de projets territoriaux,
- un zonage actualisé de la géographie prioritaire,
- une participation citoyenne ravivée.

Ce nouveau contrat est conclu sur deux phases triennales : 2024-2027 et 2027-2030. Il s'appuie sur les principes de la loi LAMY de 2014, autour de 4 axes thématiques :

- le plein emploi pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- la transition écologique et énergétique ;
- l'émancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation (culture, sport, santé, jeunesse...) et la lutte contre les discriminations ;
- la tranquillité et la sécurité publique

Chaque territoire identifie ses propres priorités d'interventions.



## 1 - Les phases d'élaboration du nouveau Contrat de ville 2024-2030

### ▪ Historique de la politique de la ville sur le territoire :

Fondée en janvier 2004 et élargie en 2017 et 2018, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) regroupe 53 communes (103 191 habitants\*), centrée autour de la ville-préfecture de Beauvais (56 605 habitants\*). Son territoire s'étend sur près de 542 km<sup>2</sup> et constitue l'un des grands pôles urbains et économiques de la Picardie. Il bénéficie de la présence de l'aéroport Beauvais-Tillé en pleine expansion, et d'une bonne desserte par les infrastructures ferroviaires et routières.

Le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis compte trois quartiers identifiés comme prioritaires et concentrés sur la commune de Beauvais : Argentine, Saint-Jean et Saint-Lucien. Ces trois quartiers représentent 28 774 habitants dont 16 628 habitants\* concernés par le contrat de ville soit 29.3% des habitants de la commune et 16.1% des habitants du territoire de l'agglomération.

Le territoire du Beauvaisis a déjà bénéficié d'un premier projet national de rénovation urbaine (PNRU) sur le quartier Saint-Jean à Beauvais, sur la période 2007-2016. Cette opération devait répondre aux enjeux suivants : améliorer l'intégration du quartier dans la ville par un traitement qualifiant des axes majeurs, produire une offre de logements neufs diversifiée en termes de peuplement et de forme architecturale, moderniser le parc de logements, harmoniser les fonctions urbaines du quartier par une réorganisation en profondeur du quartier, restructurer l'appareil commercial et renforcer les services à la population.

A la suite de ce programme, les quartiers Argentine et Saint-Lucien ont été désignés éligibles au nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) parmi 200 quartiers en France présentant des dysfonctionnements urbains importants. Ils bénéficient d'un vaste programme d'intervention avec la signature début 2022 d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

\* Source : Insee, Recensement de la Population 2018

### ▪ Le projet de territoire de l'agglomération du Beauvaisis : « l'agglo bienveillante »

Le concept de Care est au cœur du projet de cohésion territoriale de l'agglomération du Beauvaisis : prendre soin de l'Homme, prendre soin de la nature et du vivant, prendre soin de la ville, des communes et de la ruralité, conforter la gouvernance en réseau du territoire.

Le projet de territoire de l'agglomération est un projet de cohésion territoriale. Réduire les inégalités sociales et spatiales, renforcer les solidarités entre communes, réconcilier l'urbain et le rural, dans une même vision de la protection et de la mise en valeur des espaces qui les constituent, telle est l'ambition du territoire du Beauvaisis qui se définit comme « l'agglo bienveillante », puisant notamment dans la théorie du Care, celle du soin, de l'attention aux humains et à l'environnement, les bases de son projet global.

Le Contrat de Ville est un outil au service du développement urbain de la ville de Beauvais et de l'agglomération du Beauvaisis. Le projet lié au Contrat de Ville doit répondre à plusieurs objectifs : favoriser la connexion des quartiers avec le reste de la ville, améliorer les conditions et le cadre de vie de tous les habitants, favoriser le « vivre ensemble » entre les différentes populations des quartiers, de la ville de Beauvais et de l'agglomération. Le renouvellement urbain des quartiers Argentine et Saint-Lucien, la politique de mise en valeur du patrimoine de ces quartiers, toutes ces interventions ne sauraient s'envisager sans repenser ces quartiers comme des espaces connectés, ouverts, des lieux de vie et d'échanges contribuant pleinement à l'essor économique, à la vie sociale, à la construction d'un avenir commun.



#### ▪ Les phases d'élaboration du nouveau contrat de ville 2024-2030

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a lancé dès 2022 une démarche d'élaboration de son futur contrat de Ville, avec l'appui d'une expertise extérieure (cabinet Extracité) sur le volet de l'évaluation et de la concertation.

Cette démarche globale s'est structurée en plusieurs étapes et s'est appuyée sur :

- une évaluation du contrat de ville 2015-2022 ;
- une mise à jour du diagnostic territorial transversal des quartiers concernés ;
- une concertation habitante menée pendant l'été 2023 ;
- la définition des nouveaux enjeux des quartiers prioritaires au regard de la mise à jour diagnostic territorial, de la concertation locale, du projet de territoire et des priorités nationales (4 axes thématiques) ;
- La rédaction du présent contrat de ville qui précise les priorités opérationnelles, les moyens mise en œuvre et les engagements de chacun.

L'ensemble de la démarche a été fondé sur l'association de l'ensemble des acteurs : élus, services, partenaires institutionnels, associatifs et habitants.

A noter notamment :

- le suivi de la démarche par l'ensemble des institutions via la tenue de comités techniques et de pilotage ;
- un travail spécifique d'appropriation avec les élus communautaires et les élus de la commune concernée ;
- l'association des acteurs aux différentes phases par la mise en place de plusieurs ateliers thématiques et territoriaux, mais également des entretiens individuels et collectifs ;
- l'association des habitants sur chacun des quartiers avec la mise en place de temps de concertation collective, en aller-vers et via la plateforme dédiée de l'agence nationale pour la cohésion des territoires sur la vision de leur quartier ;
- une élaboration collective des orientations à l'occasion d'un séminaire « politique de la ville » organisé en septembre 2022 et de deux ateliers d'écriture partagée à l'automne 2023, regroupant tous les acteurs (partenaires institutionnels, élus, services, associations et habitants).



## Schéma de la démarche globale conduite pour élaborer le contrat de ville 2024-2030 de l'Agglomération.

**CONTRAT DE VILLE**  
ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030  
PROGRAMMATION 2024  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN-D'OR

### UNE ÉCRITURE PARTAGÉE DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030

#### UNE CONCERTATION DANS LA DURÉE DES ACTEURS DU TERRITOIRE...

<p><b>Janvier - Juin 2018 :</b> <b>Evaluation à mi-parcours</b> du déploiement de la politique de la ville sur la période 2015-2017</p> <p>Méthodes de co-construction :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse documentaire et statistique</li> <li>• Entretiens exploratoires et d'investigation</li> <li>• Ateliers de travail avec les conseils citoyens</li> <li>• Ateliers partenariaux d'analyse partagée</li> </ul> <p>Livrables finaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Diagnostic de la situation des quartiers prioritaires</li> <li>→ Référentiel d'évaluation</li> <li>→ Evaluation des actions mises en œuvre</li> <li>→ Analyse de la gouvernance</li> <li>→ Focale évaluative sur le pilier « emploi et développement économique »</li> <li>→ Préconisations stratégiques et opérationnelles pour la période 2018-2022</li> </ul>	<p><b>Mai - Novembre 2022 :</b> <b>Evaluation finale</b> du Contrat de ville 2015-2022</p> <p>Méthodes de co-construction :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse documentaire et statistique macro et micro</li> <li>• Entretiens avec les partenaires et porteurs d'actions</li> <li>• Journée de réflexion stratégique avec les partenaires</li> </ul> <p>Livrables finaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Analyse de l'évolution des quartiers</li> <li>→ Evaluation de l'action collective</li> <li>→ Evaluation de 8 actions structurantes</li> <li>→ Evaluation de la gouvernance et de l'animation du partenariat</li> <li>→ Synthèse des perspectives pour le prochain Contrat de ville</li> </ul>	<p><b>Juin - Septembre 2023 :</b> <b>Concertation des habitants des quartiers</b></p> <p>Méthodes de co-construction :</p> <p>Animation de 3 temps de concertation en aller-vers à l'occasion de temps festifs organisés dans les quartiers à l'été 2023 et auprès des acteurs de proximité (juillet-août 2023)</p> <p>Mobilisation : 259 habitants des quartiers concertés</p> <p>Livrable final : Rapport de la concertation</p>	<p><b>Octobre 2023 :</b> <b>Définition des orientations stratégiques du Contrat de ville</b> en Comité de pilotage du Contrat de ville</p> <p>Méthodes de co-construction :</p> <p>présentation et validation d'une stratégie fondée sur les grandes priorités attendues par les acteurs du territoire</p> <p>Livrable final : Stratégie du Contrat de ville</p>	<p><b>Octobre - Novembre 2023 :</b> <b>Ateliers d'écriture partagée des déclinaisons opérationnelles du futur Contrat de ville</b></p> <p>Méthodes de co-construction :</p> <p>Animation de 2 ateliers d'écriture partagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier #1 en présence des élus, services des collectivités et partenaires institutionnels : priorisation des objectifs, affirmation des engagements des partenaires, articulation des moyens de droit commun et dispositifs spécifiques à la politique de la ville, projection sur des actions innovantes à mettre en œuvre</li> <li>• Atelier #2 en présence des porteurs de projet : actualités de la politique de la ville, appropriation de la stratégie, priorisation des objectifs, proposition d'actions à poursuivre et mettre en œuvre pour répondre aux objectifs.</li> </ul>	<p><b>Novembre 2023 - Mars 2024 :</b> <b>Ecriture du nouveau Contrat de ville 2024-2030</b></p> <p>Lancement d'un appel à projets 2024 : De mi-novembre 2023 à janvier 2024, sur la base des priorités présentées en ateliers (année charnière).</p> <p>Validation du nouveau contrat de ville et d'une programmation 2024 en Comité de pilotage : validation des grands enjeux et axes stratégiques locaux 2024-2030, de la gouvernance, géographie prioritaire actualisée, dispositif opérationnel, modalités de participation des habitants.</p> <p style="text-align: center;"><b>avant le 31 mars 2024</b></p>
---	---	--	--	--	---

#### UNE INTÉGRATION AU FUR ET À MESURE DES ÉLÉMENTS DE CADRAGE LOCAUX ET NATIONAUX...

<p>2021 : Définition du nouveau <b>projet de territoire 2021-2027</b> de la CAB</p>	<p>Avril 2023 : <b>Déclaration M. Olivier Klein</b>, ministre chargé de la ville et du logement, annonçant l'évolution des Contrats de ville Quartiers 2030 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les 4 ambitions nationales pour les quartiers 2030,</li> <li>• le remaniement de la géographie prioritaire,</li> <li>• les attentes nationales et locales pour la consultation citoyenne.</li> </ul>	<p>Août 2023 : <b>Circulaire</b> fixant les modalités calendaires et méthodologiques pour les Contrats de ville 2024-2030</p>	<p>Octobre 2023 : Conseil national de la refondation (CNR) consacré à la question des émeutes</p>	<p>Octobre 2023 : Comité interministériel des villes (CIV) définissant des mesures nationales pour les quartiers prioritaires</p>	<p>... Décembre 2023 : <b>Rapport de la Commission Mehmache</b> sur la participation citoyenne dans les quartiers</p> <p><b>Décret fixant la géographie prioritaire 2024-2030</b></p>
<p>2021 : Définition du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) de la CAB</p>	<p>Oct - Nov. 2023 : <b>Concertation citoyenne nationale</b> sur la plateforme Quartiers 2030</p>		<p>Mai - Oct. 2023 : <b>actualisation de la géographie prioritaire</b> : Argentine, St-Lucien et St-Jean restent dans le périmètre de la politique de la ville</p>		



## 2 - La géographie prioritaire 2024-2030

Les zonages de la politique de la ville s'appuient sur la méthode du carroyage et le critère de pauvreté, soit un cadre identique au précédent contrat de ville, c'est à dire tels qu'ils ont été définis par loi Lamy de 2014.

Le décret 2024-1314 publié le 28 décembre 2023 a actualisé la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville visés à l'article 5 de la loi du 21 février 2014 qui précise leur définition : «Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont situés en territoire urbain et sont caractérisés par :1° Un nombre minimal d'habitants ; 2° Un écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu des habitants. Cet écart est défini par rapport, d'une part, au territoire national et, d'autre part, à l'unité urbaine dans laquelle se situe chacun de ces quartiers, selon des modalités qui peuvent varier en fonction de la taille de cette unité urbaine ».

Cette nouvelle géographie prioritaire tient compte de l'actualisation des données de population et de revenus issus des données du fichier localisé social et fiscal de 2019.

### 3 QPV sont ainsi définis sur le territoire de l'agglomération du Beauvaisis à savoir :

Nom du quartier prioritaire	Commune principale	Population du quartier
Beauvais - Saint-Jean (QN06009I)	Beauvais	5 069
Beauvais - Saint-Lucien (QN06010I)	Beauvais	2 775
Beauvais - Argentine (QN06011M)	Beauvais	8 784

Parmi ces 3 QPV, les deux quartiers Argentine et Saint-Lucien sont reconnus depuis 2014 comme territoires nationaux éligibles au nouveau programme de renouvellement urbain. Ils ont fait l'objet début 2022 de la signature de convention pluriannuelle de renouvellement urbain avec l'agence nationale pour la rénovation urbaine.

Une souplesse a été ajoutée au titre de la circulaire du 31 août 2023 et suite aux épisodes 2023 de violences urbaines, avec la possibilité d'allouer de façon circonscrite des crédits financés par le programme 147 de l'Etat (maximum 2,5% de l'enveloppe départementale) à des territoires de l'intercommunalité dits poches de pauvreté (quartiers sortants notamment), sous réserve de présentation d'indicateurs locaux permettant d'objectiver la situation du quartier ou du territoire concerné et faisant notamment ressortir la similitude de cette situation avec celle des QPV à proprement parler.



Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

## GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE 2024-2030





### 3 - Les enjeux du contrat de ville

- Les éléments de diagnostic et la vocation des quartiers à 2030

**La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis compte trois quartiers relevant de la politique de la ville : Argentine, Saint-Jean et Saint-Lucien, relevant de la commune de Beauvais.**

## QUARTIER ARGENTINE



Argentine est un quartier d'environ 39 hectares, conçu dans les années 60 et 70 et construit sur les hauteurs (anciens terrains agricoles) des plateaux Nord de Beauvais, à proximité du centre-ville et de la zone franche urbaine. Cette situation lui confère une visibilité sur toute la ville et une place stratégique avec un fort potentiel de centralité et d'attractivité.

C'est un quartier très vaste, pensé comme une continuité de la ville et un noyau urbain de l'agglomération. On le considère comme « une ville dans la ville », dû à son étalement au sein de la ville de Beauvais et la présence de toutes les commodités qu'il accueille en son sein : équipements de services et de commerces dont le rayonnement est à l'échelle de la ville (l'équipement culturel associatif ASCA).

Cela peut être considéré comme un atout et une véritable opportunité de développement pour la ville et l'agglomération, mais le quartier souffre d'un manque d'attractivité dû à la mauvaise image qu'il renvoie. Suite à de nombreux dysfonctionnements urbains, économiques et sociaux, il fait partie aujourd'hui des trois quartiers prioritaires de la ville de Beauvais, officialisés depuis 2014 et fait l'objet d'un vaste projet de renouvellement urbain en cours depuis 2020.



## Données démographiques

Le quartier Argentine compte 11 867 habitants soit environ 21% de la population totale de la ville, dont 8 784 domiciliés au sein du périmètre de la géographie prioritaire. Le quartier concentre une population beaucoup plus jeune que sur le reste du territoire (40,4 % des résidents ont moins de 25 ans), et accueille une part de familles monoparentales relativement importante (35,8 %), souvent en situation de précarité. On constate également une forte augmentation de la part des étrangers dans la population à l'échelle du quartier et un vieillissement progressif de la population à plus de 60 ans et plus, depuis le précédent contrat de ville.

## La structure urbaine

Enclavé en raison de sa situation géographique sur les coteaux, le quartier tourne le dos à la zone franche urbaine Beauvais Argentine, pourtant source locale de développement économique. Le quartier s'organise autour d'un axe est-ouest (avenue Jean Moulin), rendant difficiles les liaisons avec le centre-ville et morcelant le cœur de quartier qui concentre l'activité commerciale et les services.

Le NPNRU en cours prévoit de désenclaver le quartier par les franges (vers les zones périphériques, à court terme vers le centre-ville et la zone d'activités au Nord, à moyen terme à l'Ouest vers Morvan et à long terme à l'Est vers les zones pavillonnaires), et en cœur de quartier, le long de l'avenue Jean Moulin. Il prévoit prioritairement de réaménager les axes structurants du quartier, de renforcer les mobilités douces tout en tenant compte du plan d'origine d'ensemble (Architecte De Mailly).

## La situation sociale

La situation sociale des résidents du quartier reste toujours très fragilisée même si l'on constate entre 2017 et 2021 : une baisse du nombre (-4,9%) de demandeurs d'emploi parmi la population (catégorie A, B, C), une hausse de la part de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans (20,1% à 24,3%), une hausse de demandeurs d'emploi avec un niveau Bac (15,6% à 19,4%), et une stagnation de la part des demandeurs d'emploi de moins de 26 ans (16,5% à 16,6%).

Le taux de pauvreté est en hausse (45,6%) depuis le précédent contrat de ville et une forte montée du travail précaire est enregistré.

La situation des jeunes est toujours préoccupante : 26% des jeunes suivis par la Mission locale sont issus du quartier. 40,2% des 16 à 24 ans sont non scolarisés et sans emploi (abandon au collège ou avant l'année de terminale) avec un chiffre en baisse depuis le précédent contrat de ville. Bien que les invisibles (NEETS : ni en emploi, ni en études, ni en formation) soient toujours nombreux, les dispositifs Cité de l'Emploi, Cité Educative et le Programme de Réussite éducative sont désormais bien identifiés et les résultats sont encourageants.

## L'habitat

Le quartier compte environ 4 200 logements dans le périmètre de la géographie prioritaire et possède une mixité sociale grâce à la présence d'un parc locatif social important d'environ 3 200 logements (4 bailleurs sociaux dont l'Opac de l'Oise, la SA HLM de l'Oise, Clésence et Adoma) co-existant avec le parc collectif privé (15 copropriétés pour un total de près de 1 000 logements). Ce dernier est par ailleurs majoritairement concentré en plein cœur du quartier.

Les logements sont de tailles moyennes, composés principalement de T3-T4. La majeure partie de ces immeubles est confrontée à des difficultés sociales, financières et/ou à des retards de maintenance.

Le quartier Argentine fait actuellement l'objet du programme national de renouvellement urbain qui va permettre la requalification de près 967 logements sociaux, la quasi-totalité en BBC Rénovation 2009, la résidentialisation de 325 logements, la démolition de 396 logements et équivalents-logements et la construction nouvelle 72 nouveaux logements à majorité en individuels, en accession sociale, locatif à loyer libre ou intermédiaire ou en Prêt Social Location-Accession (PSLA), en frange de QPV.

Concernant les copropriétés, une stratégie d'accompagnement est en cours et une intervention sur certains bâtiments dits « dégradés » via l'activation de dispositifs de l'ANAH va permettre de diversifier l'image de ces résidences et les conforter dans leur rôle de support de mixité sociale.



### L'offre en équipements

Le quartier possède de nombreux équipements et services structurants et se présente comme une polarité secondaire avec la présence d'un centre social depuis 2019 abritant la maison du projet et doté du label France Services depuis 2021, d'une maison des familles « La BULLE », d'une maison départementale de la solidarité, d'une poste, d'écoles, d'un collège, de deux gymnases, d'un complexe culturel abritant une médiathèque, des associations notamment l'ASCA pour des activités artistiques et culturelles et Rosalie à vocation sociale, d'un marché toujours en plein expansion le lundi matin, et de deux centres commerciaux, contribuant à l'animation de la vie de quartier.

Le NPNRU en cours vise la restructuration et la modernisation d'une grande partie des équipements sportifs, socio-culturels et des commerces du quartier : groupe scolaire Morvan, gymnase Morvan, réhabilitation de la médiathèque, construction d'une nouvelle salle des fêtes et du centre commercial des Champs Dolent ainsi que la création du parc urbain Joséphine Baker en plein cœur de quartier.

### La sécurité et la prévention de la délinquance

Le quartier Argentine, après le centre-ville et le quartier Saint Jean, est le plus touché par la délinquance au sein de la commune. Entre 2018 et 2022, une diminution relative de la délinquance générale a été constatée (-5.7%), avec une baisse plus significative s'agissant de la délinquance de proximité (-26,81%). Une délinquance de nature plus crapuleuse (vols de véhicules, trafic de stupéfiants, occupation malveillante des entrées d'immeubles) persiste néanmoins.

### La vie associative

Argentine peut compter sur une vie associative active, ancienne, et particulièrement diversifiée (social, culturel, solidarité, loisirs, insertion professionnelle...). Le quartier concentre plusieurs espaces d'accueil pour les associations : l'ASCA, la maison des familles « La Bulle » ainsi que le centre social « MAJI » qui au travers de la réunion mensuelle d'Animation Globale et Territoriale se positionne comme fédérateur des acteurs locaux et centre de ressources pour les habitants. Le rayonnement intercommunal de l'ASCA représente un réel atout pour le développement du quartier.

## Vocation du Quartier Argentine et ses grands enjeux pour 2030

Le quartier Argentine se rapproche d'un profil type de quartier de grande taille, disposant d'un potentiel endogène mais isolé et dont la vocation peut se définir comme une vocation résidentielle avec équipements, services et emplois.

A l'horizon 2030, le quartier Argentine se définit comme une polarité secondaire à l'échelle de l'agglomération, pensée comme une extension du cœur de ville de Beauvais, noyau urbain de l'agglomération, et disposant de fonctions complètes et diversifiées.

Au niveau du cadre de vie et de l'habitat, le NPNRU ambitionne de « déspecialiser » le quartier Argentine. Le projet est perçu comme un accélérateur du processus de renouvellement inscrit dans le temps long, considérant notamment la superficie du quartier, environ 40 hectares, et l'ampleur des actions qui sont appelées à s'y déployer pour le métamorphoser. La stratégie retenue pour le NPNRU est de s'appuyer sur les quartiers voisins pour métamorphoser le quartier et l'intégrer à la ville comme un des « faubourgs naturels » de Beauvais. Il s'agit d'organiser prioritairement le renouvellement du quartier par les franges qui sont marquées par une forte présence d'habitat pavillonnaire implanté « en fer à cheval » autour du quartier QPV et qui constituent les secteurs attractifs pour la diversification du quartier. De façon complémentaire, le réaménagement de la centralité du quartier doit participer à cette redynamisation, en permettant d'apaiser les espaces et de renforcer l'attractivité du cadre de vie au bénéfice des usagers.

En complément de ces interventions sur le cadre de vie des habitants, un travail d'accompagnement et d'insertion des habitants est à poursuivre. L'accompagnement du public jeune (orientation scolaire, formation et insertion professionnelle), des mères isolées (parentalité, éducation, mode de garde, emploi), des séniors (lutte contre l'isolement, logement adapté, services de proximité, sentiment de sécurité) et des personnes étrangères (apprentissage de la langue française) sont prioritaires.

A ce titre, le contrat de ville et l'ensemble des dispositifs intervenant en direction de ces publics seront à mobiliser prioritairement pour permettre une meilleure intégration des publics, une dynamisation de la vie sociale et lutter contre l'isolement.



## LE QUARTIER SAINT-JEAN



Le quartier Saint-Jean, situé sur le plateau sud de la ville, abrite l'un des grands secteurs d'habitat de Beauvais. Sa position à proximité du centre-ville, le poids de sa population, l'opportunité offerte par la mise en place d'un projet de rénovation urbaine ambitieux en font un secteur stratégique de développement pour la Ville et l'Agglomération.

Le quartier a fait l'objet sur la période 2007 – 2016 du premier plan national de rénovation urbaine qui a permis d'introduire une dynamique de vaste transformation de la morphologie urbaine du quartier aux retombées positives et encourageantes.

Sur le plan social, le quartier Saint-Jean présente des signes de fragilité maintenant son inscription au titre des quartiers prioritaires du territoire.

### Données démographiques

Le quartier Saint-Jean compte 14 011 habitants soit environ 24% de la population totale de la ville, dont 5 069 habitants domiciliés au sein du périmètre de la géographie prioritaire. Les jeunes de moins de 25 ans sont majoritairement représentés à 42.3% et près de 41.1% des familles sont en situation monoparentales. On constate également une forte augmentation de la part des étrangers dans la population à l'échelle du quartier une augmentation des personnes isolées depuis le précédent contrat de ville et un vieillissement progressif de la population, depuis le précédent contrat de ville.

### La structure urbaine

Le quartier s'organise autour de deux axes Nord/Sud, le liant au centre-ville. Malgré les interventions du PRU 2007-2016, les liaisons avec le cœur de ville restent difficiles par la présence de la voie ferrée, du cours d'eau, et du coteau. L'espace urbain sur le quartier est hétérogène, alors que la centralité (secteur Agel) est bien marquée, les circulations facilitées, et que la coulée verte a permis de restructurer le fonctionnement du quartier. Le quartier Saint-Jean présente des opportunités foncières qui ont permis l'émergence d'opérations de construction de logements sur la zone Agel qui se finaliseront d'ici 2030.



## La situation sociale

Le taux de pauvreté est de 46.3% et on note entre 2017 et 2021 une baisse du nombre (-5.4%) de demandeurs d'emploi parmi la population (catégorie A, B, C), une hausse de la part de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans (22.4% à 24.1%), une hausse de demandeurs d'emploi avec un niveau Bac ((15.9% à 19.9%)). De plus, on enregistre une baisse de la part des demandeurs d'emploi de moins de 26 ans qui passe de 18.9% en 2017 à 15.4 % en 2022.

Les jeunes du quartier sont particulièrement touchés par les difficultés sociales : 26% des jeunes suivis par la Mission locale sont issus du quartier, et 32% des 16 à 24 ans sont non scolarisés et sans emploi (abandon au collège ou avant l'année de terminale), chiffre toutefois en baisse par rapport au précédent contrat de ville.

## L'habitat

Le quartier compte 1700 logements, dont 1.186 logements locatifs sociaux et 369 logements de parc privé (copropriétés) au sein du périmètre prioritaire. 95% de logements sont de taille moyenne et grande (de T3 à T5) et la vacance est faible (6,5%).

Il existe cinq bailleurs sociaux dans le QPV (l'OPAC de l'Oise, Clésence, 1001 Vie Habitat, CDC Habitat et LAESSA) et deux copropriétés.

Le quartier Saint-Jean a fait l'objet d'un vaste programme de rénovation urbaine sur la période 2007-2016 qui a permis la requalification de près de 1 200 logements, la résidentialisation de 960 logements et la construction de 450 logements neufs.

Concernant les copropriétés, une stratégie d'accompagnement est en cours et une intervention sur certains bâtiments dits « dégradés » via l'activation de dispositifs de l'ANAH va permettre de diversifier l'image de ces résidences et les conforter dans leur rôle de support de mixité sociale.

## L'offre en équipements

Le PRU a permis la création de la maison des services et initiatives Harmonie et la maison de la jeunesse qui est devenu le centre social MJA doté du label France Services en 2021. Le cœur de quartier est désormais doté d'un pôle d'équipements publics avec ces deux équipements, mais aussi d'un commissariat de police, un bureau de poste, une maison départementale de la solidarité, écoles maternelles et primaires, un collège, deux lycées, centres de loisirs, une médiathèque, deux gymnases et trois city stades.

Le PRU a également contribué à la création du nouveau centre commercial Agel en cœur de quartier, et au maintien de deux autres centres commerciaux (Clairefontaine et Rostand).

## La sécurité et la prévention de la délinquance

Les actes de délinquance de proximité ont connu une baisse entre 2018 et 2022 (-32,32%). L'implantation de l'Hôtel de police en cœur de quartier y a notamment contribué. Toutefois, les problématiques liées au trafic de stupéfiants, bien que contraintes par le PRU, n'ont pas été résolues. Des regroupements ponctuels dans les halls d'immeubles, ainsi que des dégradations persistent au sein de micro-secteurs (place Agel, Cité Verlaine, secteur des Musiciens,...).

## La vie associative

Le tissu associatif est dense au regard de la population importante du quartier. Saint-Jean compte à la fois sur une forte présence d'associations professionnelles intervenant pour l'insertion et l'accès aux droits à l'échelle communale et intercommunale au sein de la MSIH, d'associations bénévoles aux services des habitants pour l'accompagnement dans les démarches administratives et l'animation globale du quartier ainsi que d'un espace de vie sociale œuvrant pour le soutien à la parentalité proposant un musée numérique Microfolies (Tchô Café). Saint Jean est également doté d'une école de cirque « La Batoude » de renommée régionale implantée en plein cœur de quartier.



## Vocation du quartier Saint-Jean et ses grands enjeux pour 2030

Le quartier Saint-Jean se rapproche d'un profil type de quartier de grande taille, disposant d'un potentiel endogène mais isolé et dont la vocation peut se définir comme une vocation résidentielle avec équipements, services et emplois.

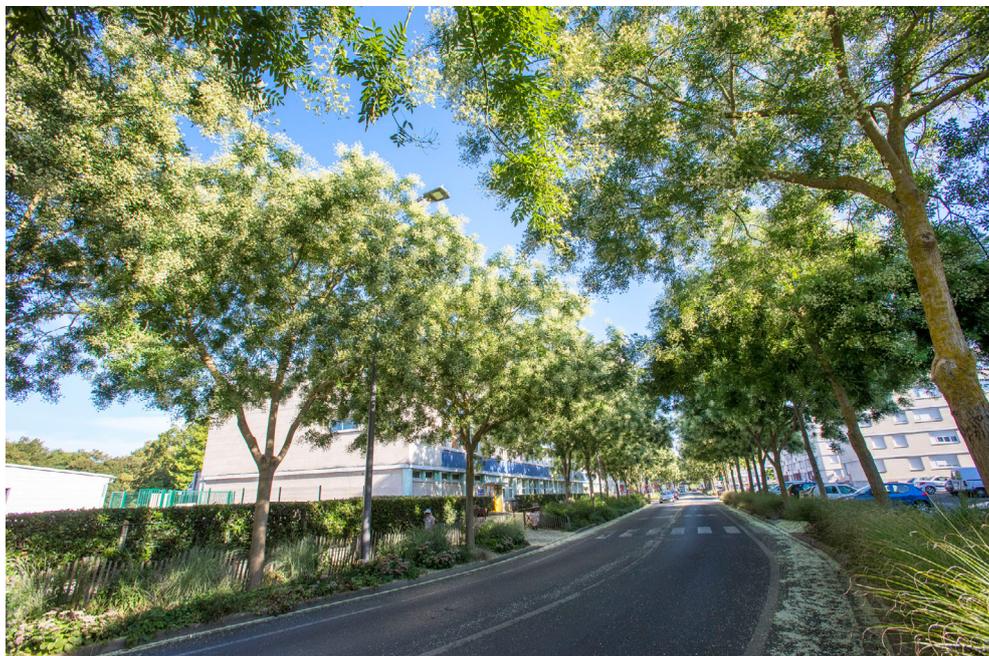
A l'horizon 2030, le quartier Saint-Jean est rénové et la dynamique du PRU 2007-2016 a contribué à la revalorisation de son image et à la diversification du tissu fonctionnel, propices au développement résidentiel et à l'attractivité du quartier. Elle se poursuit et se pérennise par le biais d'actions complémentaires en mobilisant les dispositifs du droit commun portant notamment sur l'affirmation des liaisons piétonnières avec le cœur de ville, la diversification de l'habitat, et la requalification de leurs intérieurs, mais aussi en considérant la présence de copropriétés nombreuses sur le quartier et non concernés par le projet de rénovation urbaine.

Les équipements sont utilisés de manière optimale, à la hauteur des potentialités qu'ils offrent et dans une logique plutôt orientée vers la proximité notamment la MJA centre social du quartier, lieu de rencontres pour les jeunes et les familles et la Maison des Services et des Initiatives dont le projet est réinterrogé pour tenir compte des besoins du quartier et la vie associative très active avec la mise en place d'une maison des associations.

Sur le plan social, le quartier présente des signes de fragilité supposant la pérennisation d'actions et d'accompagnements en faveur des personnes vulnérables (jeunes NEETS, mères isolées etc.) et en difficultés. La présence de services de proximité dont le centre social et l'activation de dispositifs ciblés pour accompagner vers l'emploi et la réinsertion des jeunes seront à poursuivre.



## LE QUARTIER SAINT-LUCIEN



Le quartier Saint-Lucien est le secteur le plus dense de la ville. Conçu au début des années 60, sur une superficie d'environ 10 hectares, le quartier Saint-Lucien plus familièrement dénommé « quartier Soie Vauban » s'est construit sur les friches d'une ancienne abbaye, dont il reste aujourd'hui quelques vestiges.

Au regard du diagnostic de quartier réalisé, le quartier Saint-Lucien apparaît comme une centralité secondaire de la ville comprise au sein du secteur élargi du centre-ville et bénéficiant d'un cadre de vie attractif, mais relégué dans sa vocation d'habitat populaire et souffrant d'une image négative.

Le quartier dispose de réels atouts à exploiter avec la présence d'un patrimoine historique et naturel, et d'équipements et de services de proximité. Pour autant, des dysfonctionnements urbains et sociaux ont inscrit le quartier Saint-Lucien parmi les trois quartiers identifiés comme prioritaires sur le territoire depuis 2014 et seront pris en compte au titre du Contrat de ville et dans le cadre du NPNRU, le quartier faisant l'objet d'un vaste projet de renouvellement urbain.

### Données démographiques

Le quartier compte 2 775 habitants, ce qui représente 5% de la population communale, dont 100% de sa population est domiciliée au sein du périmètre de la géographie prioritaire. Le quartier concentre une population très jeune (45.5% des résidents ont moins de 25 ans), la plus jeune des QPV de Beauvais et en hausse depuis le précédent contrat de ville. Il accueille une part importante de familles monoparentales (39.9%). On constate également une augmentation de la part des étrangers dans la population à l'échelle du quartier ainsi qu'une augmentation des personnes isolées depuis le précédent contrat de ville.

### La structure urbaine

Le quartier Saint-Lucien est enclavé au cœur de la vallée du Thérain. Cette barrière naturelle rend difficiles les liaisons inter-quartiers, tandis que le secteur Est est à flanc de coteaux où deux barres d'habitat relient le quartier sur lui-même. La présence d'un axe Nord/Sud (avenue de l'Europe) le relie facilement avec le centre-ville, mais le cœur de quartier est insuffisamment valorisé et impacté par des connexions peu structurées. La forte densité d'habitation contraste avec un environnement immédiat agréable (parc de la Grenouillère, plan d'eau du Canada).



## La situation sociale

La population du quartier Saint-Lucien est précarisée et fragile avec un taux de pauvreté de 50% et le plus élevé des quartiers prioritaires de la ville, de la commune (24.2%) ou de l'intercommunalité (16.8%).

Entre 2017 et 2021, les difficultés sociales se traduisent notamment par une baisse du nombre (-11.2%) de demandeurs d'emploi parmi la population (catégorie A, B, C), une hausse de la part de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans (17.6% à 20.1%), une hausse de demandeurs d'emploi avec un niveau Bac (12.8% à 21%). De plus, on enregistre une baisse de la part des demandeurs d'emploi de moins de 26 ans qui passe de 18.5% en 2017 à 17.1% en 2022

Une grande majorité des jeunes suivis par la Mission locale sur le quartier sont concernés par des problématiques de déscolarisation prématurée et est noté un nombre important de 16-25 ans qui ne sont ni scolarisés, ni en formation, ni en emploi (33.1%). Ce chiffre est à la baisse depuis le précédent contrat de ville, certainement en lien avec les actions mises en place ces dernières années sur le décrochage et un accompagnement spécifique de plus en plus individualisé.

## L'habitat

Le quartier compte 1.119 logements (1190 avant déconstruction), dont 1.090 (1120 avant déconstruction) logements locatifs sociaux au sein du périmètre prioritaire soit près de 100%. 95% de logements sont de taille moyenne et grande (de T3 à T5) et la vacance est faible (6,5%) alors même que le patrimoine connaît des dégradations et une précarité énergétique importantes.

Il existe deux bailleurs sociaux dans le quartier : l'OPAC de l'Oise, bailleur majoritaire et Clésence, et une copropriété mixte de 70 logements.

Le quartier Saint-Lucien fait actuellement l'objet du programme national de renouvellement urbain qui va permettre la requalification de près 577 logements sociaux, en quasi-totalité en BBC Rénovation 2009, la résidentialisation de 54 logements, la démolition de 326 logements et la construction nouvelle de 10 nouveaux logements (PSLA), en frange de QPV.

## L'offre en équipements

Le quartier bénéficie d'équipements nombreux au regard de sa petite échelle, offrant de fait un véritable confort de vie aux habitants. Ces équipements forment une polarité le long de la rivière, de part et d'autre du centre commercial récemment rénové.

L'élément central du quartier est le centre social « MALICE » construit en 2019 qui vise à fédérer le tissu associatif et lancer une dynamique au travers des habitants. Le centre abrite également la maison du projet et la médiathèque. Le quartier est également doté d'une école maternelle et d'une école primaire, d'un centre de loisirs et divers équipements sportifs (terrain de foot synthétique, gymnase, terrains de tennis et de football, boulodrome,...).

Certains de ces équipements vieillissants ont été réhabilités ces dernières années afin de permettre une meilleure offre de services. Le NPNRU prévoit de poursuivre ces réhabilitations et de conforter la mixité fonctionnelle au cœur du quartier. Les efforts seront concentrés sur la réhabilitation du groupe scolaire et la création d'une nouvelle cantine tout en accompagnant la visibilité du centre commercial par un désenclavement interne et le développement des flux. Le projet ambitionne également de faire du parc de la Grenouillère un lieu de destination privilégié, ce qui permettra au quartier de bénéficier d'une offre de service complète et qualitative d'ici 2030.

## La sécurité et la prévention de la délinquance

Le secteur du quartier Saint-Lucien est relativement calme en matière de délinquance publique par rapport aux quartiers Argentine et Saint-Jean. Le taux d'Indicateur de Pilotage des Services (délinquance de proximité) a baissé de 33,75% entre 2018 et 2022. Toutefois, des regroupements réguliers en pied d'immeubles nuisent à la tranquillité du quartier, et sont souvent liés au trafic de stupéfiants.

## La vie associative

Le quartier compte une vie associative plus faible que les autres quartiers prioritaires pour autant la présence du centre social permet de rendre dynamique les actions qui y sont proposées et d'accueillir des associations et habitants des autres quartiers.



## Vocation du quartier Saint-Lucien et des grands enjeux pour 2030

Le quartier Saint-Lucien répond plutôt à un profil de quartier de petite taille ne disposant pas de potentiel endogène. A l'horizon 2030, le quartier Saint-Lucien se définit comme un quartier rénové, résidentiel, qualitatif, et à petite échelle, disposant de services de proximité et d'une véritable identité historique et paysagère qui le rend attractif.

La mise en place du NPNRU ambitionne de « déspecialiser » le quartier Saint-Lucien. Il va permettre un désenclavement du quartier vers son environnement immédiat et une dé-densification du centre du quartier, par l'intervention de démolitions de logements. La trame viaire sera requalifiée pour permettre un désenclavement interne du quartier et les aménités naturelles seront mieux exploitées par le renforcement des déplacements doux et le réaménagement des berges. D'ici 2030, le quartier s'équilibrera en deux ensembles de part et d'autre de la rivière Le Thérain : le parc de la Grenouillère sur une rive, rendu plus accessible par la réalisation de nouveaux accès, et sur l'autre rive les logements et équipements publics du quartier, ces derniers bien structurés et organisés le long de l'eau, du Sud vers le Nord. La lutte contre la précarité énergétique fait également partie des ambitions du programme grâce avec la rénovation de 100% du patrimoine bâti de quartier, en quasi-totalité en BBC Rénovation 2009.

Sur le plan social, le quartier présente des signes de fragilité supposant la pérennisation d'actions et d'accompagnements en faveur des personnes en difficultés. La présence de services de proximité dont le centre social et l'activation de dispositifs ciblés pour accompagner vers l'emploi et la réinsertion des jeunes et des personnes vulnérables sont à prioriser. La question de la sécurité est un enjeu clef pour la réussite de sa requalification et de son attractivité future.

### Sources :

INSEE/Recensement de la population 2018 et 2019

CNAF/Fichier des allocataires des CAF au 31/12/2020

INSEE fichier localisé social et fiscal 2019

Pôle emploi - DARES, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2021/2022

INSEE Recensement Population 2020 / SDES Répertoire du parc locatif social 2021



## **Synthèse des enjeux 2030 à l'échelle des trois quartiers Argentine, Saint-Jean et Saint-Lucien**

<b>Démographie/structure des ménages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accompagnement du public jeune (10-25 ans), en augmentation dans les quartiers (++)</li> <li>▪ Accueil et intégration des personnes étrangères, notamment via l'apprentissage de la langue française (++)</li> <li>▪ Dynamisation de la vie sociale et accompagnement renforcé des habitants sur le quartier Saint-Lucien (++)</li> <li>▪ Accompagnement des mères isolées : parentalité, éducation, modes de garde, emploi</li> <li>▪ Accompagnement des séniors : lutte contre l'isolement, notamment des femmes âgées, logement adapté, services de proximité, sentiment de sécurité</li> </ul>
<b>Revenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accompagnement des habitants dans la gestion de leur budget</li> <li>▪ Accompagnement social des personnes dans l'accès à leurs droits et aux démarches administratives, pour tout public et en particulier pour les personnes isolées</li> </ul>
<b>Emploi et formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accès à l'emploi pérenne</li> <li>▪ Accompagnement des 10-25 ans dans l'orientation scolaire, la formation et l'insertion professionnelle (++)</li> <li>▪ Adéquation entre les besoins en recrutement et les qualifications /aspirations des demandeurs d'emploi</li> <li>▪ Remobilisation et préparation des habitants à l'emploi, à tout âge</li> <li>▪ Accompagnement des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans (consolider l'emploi des jeunes et investir l'emploi des seniors)</li> <li>▪ Accompagnement spécifique des mineurs non accompagnés</li> </ul>
<b>Scolarité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accompagnement des 10-25 ans dans l'orientation scolaire, la formation et l'insertion professionnelle (++)</li> <li>▪ Renforcement des acquis et savoirs de base dès la maternelle (++)</li> <li>▪ Accompagnement des familles dans la scolarité des enfants</li> <li>▪ Accompagnement des parents étrangers vers une formation pour apprendre le français</li> </ul>
<b>Logements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Constitution d'une offre de logement adaptée aux dynamiques de peuplement et au besoin de renforcer la mixité sociale des QPVs(NPNRU)</li> <li>▪ Accompagnement des mobilités résidentielles à l'échelle de la CAB : accompagnement des habitants dans le relogement, éviter le « déracinement » et rassurer les familles</li> </ul>
<b>Urbanisme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Participation des habitants dans le NPNRU,</li> <li>▪ Implication des habitants dans les aménagements pour que ceux-ci ça perdurent (accompagnement collectif mais aussi individuel au travers du relogement</li> <li>▪ Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)</li> </ul>
<b>Mobilités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ouverture et mobilité des habitants dans leur vie quotidienne : levée des freins financiers, matériels et psychologiques dans la mobilité des publics en dehors de leur quartier (++)</li> <li>▪ Accompagnement des habitants vers de nouvelles habitudes en matière de vie dans le logement et de mobilité, dans un double objectif de transition écologique et économies financières pour les ménages</li> </ul>
<b>Vie sociale et dynamique des quartiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développement d'une offre de commerces, d'équipement et d'activités adaptées aux évolutions de la populations (notamment l'augmentation des publics 10-25 ans et plus de 50 ans)</li> <li>▪ Développement de la vie de quartier, des lieux collectifs et des lieux d'écoute</li> <li>▪ Appropriation positive par les habitants des espaces existants (Joséphine Baker) ou futurs (parc de la Grenouillère) et préservation de la tranquillité publique</li> <li>▪ Prévention de la délinquance en lien avec la politique éducative, la politique jeunesse et la GUSP</li> </ul>



## - Les axes d'intervention de la nouvelle politique de la ville 2024-2030

Une circulaire du 31 août 2023, émise par le secrétariat d'État chargé de la ville et à destination des préfets, a fixé le cadre de l'élaboration des nouveaux contrats de ville « Engagements quartiers 2030 ».

Les futurs contrats de ville ne seront plus organisés en piliers mais recentrés sur les enjeux locaux les plus prégnants identifiés en lien étroit avec les habitants. Ces enjeux devront être ensuite adaptés aux besoins et aux ressources de chaque territoire.

Cette ambition de la démarche « Quartiers 2030 » se dessine au niveau national par 4 priorités thématiques transversales :

- Le plein emploi pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- La transition écologique et énergétique ;
- L'émancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation (culture, sport, santé, jeunesse...) et la lutte contre les discriminations ;
- La tranquillité et la sécurité publique.

Cette ambition doit reposer sur la mobilisation du droit commun comme sur des outils locaux plus souples, plus adaptables, plus proches des besoins.

La démarche de diagnostic des quartiers en politique de la ville a constitué une étape incontournable pour une connaissance fine et partagée des territoires et une priorisation des enjeux. Des diagnostics territoriaux ont été produits pour chacun des quartiers concernés. Ces diagnostics ont ensuite été partagés et enrichis avec les services de l'Etat et l'ensemble des signataires du Contrat de Ville par le recueil des forces/faiblesses que chacun-e pouvait identifier par quartier. Ces éléments ont également impliqué les habitants sondés à l'occasion d'un plan de concertation locale.

Pour définir les différents enjeux, des ateliers d'écriture partagée ont été organisés avec les représentants-es des signataires de la convention-cadre, les services de la CAB et la ville de Beauvais ainsi que les porteurs de projet identifiés sur le précédent contrat de ville. Cette démarche a permis de confronter les diagnostics et de proposer en commun les enjeux identifiés comme prioritaires pour chaque quartier en politique de la ville. Ces enjeux se déclinent en axes stratégiques et en objectifs opérationnels au sein de la présente convention.

Ainsi, les démarches menées à l'échelle du territoire pour l'écriture du futur contrat de ville ont permis d'identifier les thématiques prioritaires suivantes :

**Ambition 1 « émancipation pour tous » :** une attention particulière est portée à la réussite éducative et scolaire dès le plus jeune âge par une réponse adaptée aux besoins de chacun, par un soutien à la scolarité de qualité et par des actions qui concourent à l'émancipation, incluant le soutien aux actions éducatives, citoyennes, sportives, culturelles, visant à « aller vers » les habitants, les familles et notamment la jeunesse qui décroche (socialement, scolairement...), afin de réinscrire ces populations dans des parcours de réussite. Toutes les initiatives ayant pour finalité la médiation sociale et la lutte contre l'isolement seront étudiées avec attention, qu'elles aient pour but la socialisation précoce des jeunes enfants, l'accompagnement à la parentalité, l'aide aux démarches administratives ou l'accès aux droits. Tant pour la santé que pour les valeurs qu'elle véhicule, les pratiques physiques et sportives régulières seront encouragées. En lien avec le contrat local de santé (CLS) et le contrat local de santé mentale (CLSM), les initiatives en faveur de la santé seront étudiées avec attention (action d'éducation alimentaire, éducation à la santé, promotion de la santé et de bien-être...).

**Ambition 2 « transition écologique et citoyenne » :** la question de la transition écologique dans les quartiers prioritaires est apparue lors de l'évaluation des contrats de ville comme un véritable enjeu. Accompagner les habitants dans la transition écologique (accessibilité à une alimentation locale et de qualité, développement des mobilités douces, sensibilisation à la biodiversité, etc.), transition numérique (lutte contre la fracture numérique, éducation aux usages, etc.) ou énergétique. Les mesures qui en découlent s'inscrivent tant dans une logique de renouvellement urbain que d'enrichissement de la biodiversité (création et développement de jardins urbains et partagés, promotion des connaissances sur la biodiversité,...). Les projets valorisant l'écologie du quotidien (réemploi, lutte contre le gaspillage, compostage...), ou s'appuyant de manière globale sur la gestion urbaine et sociale de proximité, feront l'objet d'une attention particulière.



**Ambition 3 « insertion socio-économique » :** l'emploi est un enjeu fort et historique de la politique de la ville. Le contrat de ville mettra l'accent sur l'insertion des habitants par une ouverture des perspectives professionnelles et un accompagnement vers et dans l'emploi, tout en renforçant l'accès des habitants aux dispositifs de droit commun. L'« aller vers » les publics les plus éloignés de l'emploi (femmes notamment) est à consolider et il s'agira prioritairement d'agir sur le niveau de formation initiale, sur les problématiques d'illettrisme, de français langue étrangère et d'analphabétisme. Une attention particulière sera accordée aux actions visant à renforcer l'égalité femme-homme, et à lever les freins à l'emploi (garde d'enfant, mobilité, freins psychologiques...). La promotion et l'accès aux dispositifs ouvrant le champ des possibles et de l'ambition pour les publics scolaires comme pour la population active et favorisant la découverte des métiers (promotion des stages valorisant, périodes de mise en situation professionnelle...); des projets à destination des publics dits « invisibles » ou en décrochage scolaire, la mobilisation des entreprises partenaires dans le recrutement des habitants des quartiers de la politique de la ville (rencontres, clauses d'insertion dans les marchés publics...) sont attendus.

**Ambition 4 « tranquillité et vivre ensemble » :** la tranquillité est un critère essentiel de la qualité de vie dans un quartier et ressort comme importante pour les habitants. La présence d'adultes référents et de professionnels dans les quartiers demeure un enjeu prépondérant de la politique de la ville. La nature même du contrat de ville garantit cette présence humaine, au sein de lieux dédiés situés en QPV, pour y repérer et y accompagner des bénéficiaires potentiels. Les actions du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CLSPDR) et la médiation sociale contribueront à la prévention de la délinquance, à la lutte contre le sentiment d'insécurité et à la tranquillité de chacun. Seront encouragées les actions favorisant le lien entre les institutions et la population autour de rencontres et des temps partagés, les actions diffusant les valeurs citoyennes et renforçant la confiance des jeunes envers les institutions de même que les initiatives en faveur de la santé mentale, et en lien avec le contrat local de santé mentale sont encouragées pour prévenir les conduites à risque (prévention des addictions) et plus largement toutes les actions luttant contre toute forme de violence et de discrimination.

En complément de cette stratégie, s'ajoutent des ambitions transversales qui devront également être prises en compte :

- **Les habitants doivent rester au centre :** repérage, aller-vers et accompagner-vers, faire avec, concertation, participation aux projets, soutien aux initiatives citoyennes etc. pour permettre la concertation et la co-construction du contrat de ville ;
- **Une attention particulière à la jeunesse :** public prioritaire spécifique à mobiliser dans chacun des objectifs du contrat de ville ;
- **Une philosophie de travail partagée :** entre les acteurs de la politique de la ville continuer de construire collectivement ;
- **Une attention systématique portée sur la lutte contre les discriminations et l'inclusion des personnes en situation de handicap et l'égalité femmes-hommes.**



## Schéma de synthèse des ambitions du contrat de ville de l'agglomération du Beauvaisis 2024-2030

### LA STRATEGIE POUR LES QUARTIERS 2030

4 AMBITIONS THÉMATIQUES	PREMIER NIVEAU D'OBJECTIFS	SECOND NIVEAU D'OBJECTIFS	DES AMBITIONS TRANSVERSALES
<b>#1 ÉMANCIPATION</b>	A. BIEN-ÊTRE ET COHÉSION SOCIALE	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Repérer, aller vers et accompagner les personnes vulnérables et isolées</li> <li>2. Développer l'animation sociale et culturelle des quartiers et les initiatives citoyennes</li> <li>3. Renforcer l'accès et l'accompagnement aux droits et aux services, dont numériques, pour tous les habitants (dont développement des services de proximité)</li> <li>4. Développer la prévention en santé mentale et favoriser le maintien en bonne santé des habitants</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les habitants au centre : repérage, aller vers, faire avec, concertation, participation aux projets, soutien aux initiatives citoyennes, co-construction... → concertation et co-construction dans tous les projets du Contrat de ville</li> <li>Une attention particulière pour la jeunesse, public prioritaire et spécifique à mobiliser dans chacun des objectifs du Contrat de ville.</li> <li>Une philosophie de travail partagée entre les acteurs de la politique de la ville à continuer de construire collectivement : aller vers et faire avec les habitants, innover et expérimenter, rendre compte et communiquer</li> <li>Une attention systématique portée sur la lutte contre les discriminations, l'inclusion des personnes en situation de handicap et l'égalité femmes / hommes</li> </ul>
	B. COÉDUCATION	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Soutenir les parents dans leur rôle affectif et éducatif</li> <li>2. Lutter contre le décrochage scolaire et favoriser la réussite éducative</li> <li>3. Accompagner les jeunes vers l'autonomisation</li> </ol>	
<b>#2 TRANSITION ECOLOGIQUE ET CITOYENNE</b>	A. GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITÉ ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Assurer la réduction, l'enlèvement et le recyclage des déchets, notamment par la GUSP</li> <li>2. Assurer l'entretien et la propreté des espaces collectifs avec les habitants, notamment par la GUSP</li> <li>3. Soutenir les pratiques écologiques et sensibiliser les habitants à la protection de l'environnement dès le plus jeune âge, notamment par la GUSP (alimentation, tri, mobilités douces...)</li> </ol>	
	B. RENOUELEMENT URBAIN	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Favoriser la participation des habitants à la fabrique de la ville et des transitions (dont prospectives)</li> <li>2. Verdir et embellir les espaces publics avec les habitants</li> <li>3. Poursuivre la rénovation de l'habitat et assurer la sobriété énergétique des logements</li> </ol>	
<b>#3 INSERTION SOCIO-ÉCONOMIQUE</b>	A. OUVERTURE DES PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Accompagner les jeunes dans leur orientation scolaire et professionnelle et élargir leurs ambitions</li> <li>2. Valoriser les compétences sociales, bénévoles et professionnelles des habitants</li> </ol>	
	B. ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS L'EMPLOI	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Aller vers, mobiliser et motiver les personnes éloignées de l'emploi (travail sur les soft skills, la capacité, gestion budget, VAE, valorisation des parcours de réussites...)</li> <li>2. Accompagner l'insertion socio-professionnelle des publics invisibles et vulnérables en levant les freins à l'emploi (mobilité, garde, langue)</li> <li>3. Développer les rencontres entre habitants, employeurs et formateurs</li> </ol>	
<b>#4 TRANQUILLITÉ ET VIVRE ENSEMBLE</b>	A. TRANQUILLITÉ	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Renforcer la présence de proximité auprès des jeunes et la médiation sociale</li> <li>2. Lutter contre les violences (violences intrafamiliales, sexistes et sexuelles ...) et favoriser l'aide aux victimes</li> <li>3. Favoriser le rapprochement Police-Population</li> </ol>	
	B. PRÉVENTION	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Lutter contre les discriminations</li> <li>2. Prévenir les conduites à risques chez les jeunes (stupéfiants, relations affectives et sexuelles, usage des réseaux sociaux, sécurité routière...)</li> <li>3. Diffuser les valeurs citoyennes et renouveler la confiance des jeunes envers les institutions</li> </ol>	



## 4 - Le dispositif opérationnel

### - Les modalités de pilotage et de coordination du contrat de ville

Le pilotage du contrat de ville s'établit à trois niveaux :

#### ▪ *Le comité de pilotage politique :*

Instance politique de pilotage composée des signataires du contrat, ce comité est co-présidé par le sous-préfet en charge de la politique de la ville et par la présidente de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Il a pour missions de valider le diagnostic de territoire, de fixer les grandes orientations du contrat, de donner les impulsions nécessaires à sa mise en œuvre, de veiller à la cohérence de l'ensemble du dispositif et à son articulation avec les autres outils de programmation et planification du territoire, et garantir le suivi et l'évaluation du contrat de ville. Il se réunit une fois par an ou autant que nécessaire.

#### ▪ *Le comité de programmation*

Le comité de programmation est chargé d'étudier et valider le cofinancement par les crédits spécifiques de la politique de la ville. Il est composé du sous-préfet chargé de la Politique de la Ville, de l'él

représentant la communauté d'agglomération du Beauvaisis et des différents signataires de la convention concernés par les financements de projet. Ce comité a vocation à se réunir une fois par an pour valider la programmation annuelle.

#### ▪ *Les commissions thématiques :*

4 commissions techniques sont proposées par ambition du contrat de ville :

- émancipation pour tous ;
- transitions vertes et citoyennes ;
- insertion socio-économique ;
- tranquillité et sécurité publique.

Les commissions se réunissent une fois par an pour évoquer les actions et la programmation annuelle du contrat de ville. Elles ont vocation à déterminer la pertinence des projets présentés dans le respect des orientations du contrat de ville et les crédits susceptibles de leur être affectés conformément aux enveloppes notifiées au titre de l'exercice budgétaire en cours.

Les commissions sont animées par le directeur de projet contrat de ville, en présence du délégué du Préfet, des services de la DDETS, du chef de projet contrat local de sécurité, des services techniques déconcentrés de l'Etat concernés et de représentants techniques en lien avec les thématiques concernées.

Outre ces commissions, des instances de coordination existent et viendront compléter les présentes instances en lien avec les orientations (NPNRU, gestion urbaine de proximité, contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance, contrat local de santé par exemple).

### - La direction de projet

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis conduit le pilotage stratégique du Contrat de ville. Elle mobilise pour cela une équipe dédiée mutualisée CAB et Ville de Beauvais pilotée par la direction de la Politique de la ville, rattachée à l'Agence de l'urbanisme et du développement et travaillant en étroite collaboration avec l'ensemble des directions :

- une directrice, cheffe de projet contrat de ville,
- une assistance administrative,
- des charges de missions thématiques (NPNRU, GUP, politique de la ville/clause d'insertion),
- des agents de proximité (GUP, maison du projet).

Cette équipe est employée par la communauté d'agglomération du Beauvaisis pour ce qui concerne la coordination du dispositif contrat de ville et par la ville de Beauvaisis pour les agents en charge de la mise en œuvre opérationnelle des objectifs du contrat.



### ▪ Suivi et évaluation du dispositif

Le suivi et l'évaluation du contrat de ville sont assurés par la direction de la Politique de la ville de la communauté d'agglomération du Beauvaisis qui a la charge d'animer le pilotage du contrat de ville (du diagnostic à l'évaluation du dispositif), d'élaborer les plans d'actions annuels et d'assurer leur suivi opérationnel.

#### ▪ *Le programme annuel d'actions et les conventions pluriannuelles d'objectifs*

Un appel à projets est lancé annuellement et s'appuie sur la stratégie et les ambitions du contrat de ville.

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 prévoit de prioriser les financements des associations implantées localement, répondant aux enjeux identifiés par les habitants et permettant un véritable effet levier en maximisant les cofinancements publics et privés.

Elle prévoit par ailleurs la conclusion de conventions pluriannuelles d'objectifs, en ciblant notamment les associations de proximité et les programmes de réussite éducative afin de sécuriser les projets des associations, de simplifier les démarches administratives, mais également d'assurer une évaluation approfondie au bout de trois ans, pour si nécessaire, réajuster les projets.

Dans cette perspective, des projets retenus dans le cadre de cet appel à projets pourront être financés par le biais de conventions pluriannuelles, sous réserve de la validation des financeurs, pour une durée indicative et maximale de 3 ans et sur la base des critères indicatifs suivants :

- des projets portés par des associations de grande proximité répondant à un besoin spécifique des quartiers politique de la ville ;
- des projets structurants dont l'impact est mesurable sur les habitants avec des critères d'évaluation identifiés en amont ;
- des projets présentant une vision à 3 ans : projeter dans l'avenir le projet et proposer des projets évolutifs ;
- des projets expérimentaux et innovants, nécessitant plusieurs années de mise en œuvre avant de produire des résultats probants ;
- un dispositif de gouvernance associant l'ensemble des co-financeurs bien identifié : l'inscription obligatoire d'une rencontre annuelle avec l'ensemble des financeurs et à l'initiative du porteur de projet.

#### ▪ *Le suivi et l'évaluation du dispositif « contrat de ville »*

L'évaluation produite en cours et au terme du contrat doit donner à voir en quoi et comment le programme d'actions réalisé répond aux orientations stratégiques arrêtées lors de la contractualisation et qu'elle détermine en quoi et comment ce même programme a permis de réduire les écarts constatés sur les territoires ciblés par la politique de la ville. Les champs de l'évaluation portent sur :

- l'efficacité du dispositif (en terme d'atteinte des résultats attendus, de réalisation des objectifs opérationnels, de réduction des écarts observés, de mobilisation du droit commun) ;
- l'efficacité des ressources mobilisées au regard des résultats et plus précisément si les moyens humains et financiers du contrat de ville ont eu un effet levier ;
- la complémentarité de l'action contrat de ville avec les politiques de droit commun menées sur les quartiers prioritaires.

#### ▪ *Le suivi et l'évaluation de l'impact des actions*

Pour permettre le suivi et l'évaluation des mesures du contrat de ville et de leur impact, chaque action devra présenter un indicateur de résultat mesurable pertinent et qui pourra se décliner à l'échelle du territoire d'intervention.

Concernant les actions intervenant sur le champ de l'insertion socio-économique, la définition de trois indicateurs de suivi des actions programmées a d'ores et déjà été mise en œuvre sur le précédent contrat de ville et ils seront à renseigner par les opérateurs de ce champ et inscrits à la convention de financement à savoir :

- un indicateur de réalisation de l'action, qui montre la participation du public à l'action (nombre de personnes bénéficiaires ou nombre de personnes accompagnées issus des quartiers en politique de la ville) ;
- un indicateur d'impact, qui montre la transformation de la situation des habitants en matière d'emploi (nombre de personnes issues des quartiers identifiés au contrat de ville ayant trouvé un emploi, une formation ou créer une entreprise (indicateur à adapter en fonction du projet)) ;
- la durée d'accompagnement des publics.



### - Modalités de participation des habitants

Le principe de co-construction de la politique de la ville a été consacré par la loi du 21 février 2014 qui reconnaît la place essentielle des habitants des quartiers prioritaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de la ville.

Dans cette logique, la phase de concertation a démarré en amont de la signature du contrat de ville en associant les habitants à la définition des priorités qui structurent le contrat de ville 2024-30.

La communauté d'agglomération et la ville de Beauvais s'engagent également à développer dans le cadre de ce contrat Engagements Quartiers 2030 la participation des citoyens, via la mise en place d'un plan d'actions de participation des habitants sur l'ensemble des quartiers relevant de la politique de la ville ou spécifiquement sur les quartiers concernés par le NPNRU.

Les formats de participation seront divers, l'objectif étant de s'appuyer sur les démarches déjà engagées sur le territoire.

#### *▪ L'appui sur les collectifs d'habitants ou d'usagers en place sur le territoire:*

La participation des habitants s'appuiera prioritairement sur les collectifs d'habitants ou d'usagers déjà identifiés sur le territoire à savoir :

- Les comités d'usagers mis en place au titre des centres sociaux installés sur chaque quartier prioritaire ;
- Les conseils citoyens encore en fonction et qui souhaitent maintenir leur participation aux instances du contrat de ville ;
- Les habitants référents participant aux dispositifs de la gestion urbaine de proximité, des programmes de renouvellement urbain - maisons du projet ou des conseils consultatifs de quartier.

En complément de ces instances, la communauté d'agglomération et la ville de Beauvais pourront mettre en place sur le temps de la convention d'autres supports de participation comme les tables de quartier.

#### *- L'encouragement de projets participatifs : La bourse aux initiatives citoyennes*

Afin de donner aux habitants les moyens de se mobiliser dans la vie de leur quartier, la ville de Beauvais a créé en 2015 la bourse beauvaisienne aux initiatives citoyennes (BBIC). L'ambition de ce dispositif municipal est d'inciter les habitants à construire des micro-projets qui contribuent à l'animation de leur quartier, à l'amélioration du cadre de vie et au développement des échanges intergénérationnels. Cette bourse s'inscrit dans les orientations de la loi LAMY du 21 février 2014 relatives à l'émergence et l'accompagnement des initiatives locales. Elle peut soutenir les micro-projets de groupes d'habitants ou d'associations dès lors que ceux-ci participent à leur implication dans la vie de quartier et favorisent le vivre ensemble. D'autres partenaires publics ou privés peuvent participer financièrement à cette bourse.

#### *- La gestion urbaine de proximité :*

La gestion urbaine de proximité est une démarche partenariale engagée par la ville de Beauvais sur chaque quartier de la politique de la ville qui comprend l'ensemble des actions contribuant au bon fonctionnement quotidien d'un quartier, autour des espaces communs, à travers la propreté, la maintenance, la sécurité, le lien social, les usages etc. Elle consiste à se rapprocher de la demande du citoyen pour répondre le plus efficacement à ses besoins. Les habitants sont les premiers concernés par les actions conduites sur la gestion du cadre de vie. Pour répondre à ces enjeux, la présence de proximité dans les quartiers joue un rôle essentiel et des diagnostics en marchant sont organisés avec les habitants volontaires, des représentants des services municipaux et des partenaires intervenant sur le quartier. À l'issue du cycle de balades, un plan d'actions est engagé sur chaque quartier pour améliorer les services rendus aux habitants et le cadre de vie. Ces plans d'actions servent de fondement aux actions organisées par les bailleurs sociaux au titre de l'abattement de la taxe foncière propriétés bâties.



#### *- Les maisons du projet :*

Dans les sites concernés par les opérations de renouvellement urbain, la ville de Beauvais a installé une maison du projet. Ces maisons sont des lieux permanents d'information, d'accueil et de rencontres dédiés au projet de renouvellement urbain, entre habitants, associations, institutions pour enrichir durablement les projets. Elles peuvent accueillir de manière permanente ou temporaire des réunions publiques, des expositions, des ateliers participatifs. Afin d'assurer à minima une parfaite communication sur le projet au fur et à mesure de sa conception, et tout au long de sa réalisation, ce lieu doit être visible et aisément accessible aux habitants du quartier, c'est la raison pour laquelle chaque maison du projet est implantée au sein des centres sociaux de quartier.

#### *- La mémoire des quartiers :*

Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers prioritaires est un enjeu important, en particulier dans les sites concernés par les opérations de renouvellement urbain. Ce travail peut notamment être conduit grâce aux témoignages des habitants et leur participation active est attendue. Il pourra s'agir de retranscrire, sous format vidéo ou pour l'édition d'un livre-mémoire, les différentes étapes du projet, à travers le vécu des habitants et des acteurs locaux. Témoignages, interviews, récits de vie, portant sur les évolutions d'un quartier, le relogement, les chantiers... permettront de retracer les changements socio-urbains tout au long de la transformation des quartiers.

#### - La mobilisation du droit commun

La mobilisation des politiques publiques de droit commun est un principe de la mise en œuvre des contrats de ville. La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine indique : « Elle (la Politique de la Ville) mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres ».

Les différentes évaluations menées sur le précédent contrat de ville (à mi-parcours et finale) révèlent que ce principe doit impérativement être réaffirmé. C'est pourquoi, la réorientation des moyens de droit commun humains et financiers en direction des quartiers prioritaires constitue une priorité afin de redonner aux crédits spécifiques leur effet de levier. La mobilisation du droit commun interviendra donc avant toute mobilisation de crédits spécifiques. Il s'agira ici de limiter ou diminuer les financements de la politique de la ville pour les actions relevant du droit commun au profit d'actions structurantes et prioritaires qui s'adressent spécifiquement aux problématiques des publics résidents au sein des quartiers en politique de la ville.

## **5- Les engagements des signataires**

Par la signature du nouveau contrat de ville Engagements quartiers 2030 et conformément à la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, les partenaires signataires :

- approuvent les orientations stratégiques du présent contrat ;
- acceptent de participer aux instances de gouvernance définies dans le contrat ;
- s'engagent à mobiliser leurs politiques spécifiques et ou de droit commun en faveur des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

## **6 - Durée de la convention**

La présente convention est conclue sur la phase 2024-2030. Elle pourra être modifiée et/ou faire l'objet d'une prolongation par voie d'avenant.

## **7 - Annexe**

Présentation des interventions des partenaires (région des Hauts-de-France, Banque des Territoires, Agence Régionale de Santé), dans le cadre de la convention «engagements quartiers 2030».



# SIGNATAIRES

**La Préfète du département  
de l'Oise**

**La Présidente de la Communauté  
d'agglomération du Beauvaisis**

**Le Maire de Beauvais**

Catherine SEGUIN

Caroline CAYEUX

Franck PIA

**Le Président de la Région  
des Hauts-de-France**

**La Présidente du Conseil  
Départemental de l'Oise**

**La Directrice de la délégation  
départementale de l'Oise de l'ARS**

Xavier BERTRAND

Nadège LEFEBVRE

Charlotte DANET

**Le Directeur Territorial  
de France Travail**

**Le Président de la Maison  
de l'Emploi et de la Formation de l'Oise**

**La Directrice Territoriale de l'Oise  
de la Banque des Territoires**

Alain CAUSIN

Dominique DEVILLERS

Anne-Laure CAFFIN

**Le Directeur de la Caisse  
d'Allocations Familiales de l'Oise**

**Le Directeur  
de l'OPAC de l'Oise**

**Le Directeur Territorial et Proximité  
de Clésence**

Gauderique BARRIERE

Vincent PERONNAUD

Gabriel DE COCK

**Le Directeur Général  
de LAESSA**

**Le Directeur Interrégional  
Nord-Est de CDC Habitat**

**Le Directeur Général  
de SA HLM de l'Oise**

Pierre FERLIN

Philippe BLECH

Edouard DUROYON

**Le Directeur Interrégional Nord  
et Atlantique de CDC Habitat ADOMA**

**Le Directeur Territorial Grand Ouest  
de 1001 Vies Habitat**

Bertrand DECLEMY

Yassine BELAIDI



## ANNEXE

# INTERVENTIONS DES PARTENAIRES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »



Région  
Hauts-de-France

## INTERVENTION DE LA REGION EN FAVEUR DES HABITANTS DES QUARTIERS EN POLITIQUE DE LA VILLE 2024/2030 « Engagements Quartiers 2030 »

Répondant aux priorités régionales que sont l'économie, l'emploi, l'équilibre des territoires et face aux défis de la décarbonation, la Région Hauts-de-France, en s'appuyant sur la dynamique rev3, réaffirme son partenariat dans le cadre des futures contractualisations avec les collectivités et au bénéfice des habitants des quartiers.

Forte de son intervention historique et reconnue (déjà concrétisée par son soutien au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain), la Région Hauts-de-France conforte ainsi son action autour de deux priorités pour les nouveaux contrats de ville 2024-2030 en lien avec les dispositifs politique de la ville et le droit commun par délibération du 05 octobre 2023 (2023-01515).

### **1. Un enjeu de coordination des démarches en faveur des habitants des quartiers**

#### **Grâce à une animation intégratrice et facilitatrice des contrats de ville**

Un pilotage politique stratégique et dynamique de déclinaison des futures contractualisations, ouvrant la gouvernance des contrats de ville à l'ensemble des partenaires mais également aux habitants concertés et concernés, est attendu par la Région.

Cet « Engagement Quartiers 2030 », doit être un contrat intégrateur de l'ensemble des politiques publiques concourant à la mise en œuvre des priorités en faveur des quartiers retenus : Dotation Politique de la Ville, Cités Educatives, exonération de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties), DRE (Dispositif de Réussite Educative), mobilisation du réseau des acteurs de l'emploi France Travail, coordination de l'animation estivale des quartiers. Ainsi le soutien régional aux programmations annuelles ne se fera qu'à la condition que l'ensemble des moyens mobilisés par tous les partenaires (investissement et fonctionnement) soient connus et partagés.

#### **Grâce à une meilleure articulation avec les dispositifs régionaux de droit commun**

L'engagement régional en faveur des habitants des quartiers de la politique de ville pour la période 2024-2030 s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement des contrats et s'appuie sur l'ensemble des moyens mobilisables au profit des quartiers : crédits de droit commun, crédits spécifiques politique de la ville, Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) et fonds européens.

Afin de guider les porteurs de projet, la Région déploie un certain nombre de dispositifs mobilisables à travers un guide des aides : <http://guide-aides.hautsdefrance.fr/>. Peuvent ainsi être identifiées les aides existantes au titre du droit commun de la Région Hauts-de-France (notamment à travers un filtre par thématique d'intervention : vie associative, culture,...). La Région mobilisera, ainsi, ses « crédits spécifiques » en appui aux politiques de droit commun.

### **2. Vers des Quartiers Rev3**

En se fixant pour objectif d'aboutir à une société décarbonée et durable à l'horizon 2050, la Région entend faciliter et accompagner le changement des modes de consommation et de production, pour répondre à l'urgence sociale et environnementale à l'échelle des quartiers les plus en difficulté. Il est à noter que les habitants de ces derniers sont beaucoup plus exposés aux nuisances environnementales et aux conséquences du réchauffement climatique ; alors qu'ils en sont, de fait, les moins contributeurs.



La démarche rev3 est une opportunité pour engager ces quartiers vers plus de résilience et d'agir notamment sur :

- Le développement de toute initiative reposant sur l'économie du partage et de la coopération ou l'économie circulaire (mutualisation de matériel, de services, de flux, de matière, d'énergie...), ainsi que sur la valorisation des circuits courts et de la consommation de proximité ;
- La mise à disposition des moyens nécessaires pour favoriser les biens et les services sobres en carbone, pour lutter contre la précarité énergétique et développer la mobilité durable ;
- L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments selon le triptyque : sobriété énergétique, efficacité énergétique et production d'énergies renouvelables, afin de tendre vers un bâtiment basse consommation et producteur d'énergie ;
- Les projets favorisant la mixité des fonctions et des usages au sein des quartiers (mobilité active, nature en ville, tiers lieux, bureaux partagés...);
- L'initiative citoyenne en encourageant les expériences innovantes et le développement de réponses répondant aux enjeux exprimés par les habitants.

Il s'agira donc pour la Région d'amplifier cette démarche rev3 dans les prochaines contractualisations.

### **3. Présentation des priorités régionales**

Cet accompagnement régional au titre d'« Engagements Quartiers 2030 » est soumis aux différents cadres d'intervention régionaux ainsi qu'au vote annuel des budgets correspondants, que ce soit sur les crédits de Droit Commun ou sur les crédits spécifiques de la Politique de la ville.

En règle générale, les crédits de Droit Commun interviendront sur des actions répondant aux cahiers des charges de leurs dispositifs. Ceux-ci interviendront seuls et de façon privilégiée. Les crédits spécifiques quant à eux, interviendront pour financer les projets complémentaires. Les lignes de partage entre le Droit Commun et les Crédits spécifiques sont précisés dans la délibération cadre de la Région Hauts-de-France.

#### **Priorité 1 : Contribuer à renforcer l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie et de l'accès à l'emploi et à la formation des habitants.**

En matière d'attractivité et d'emploi, des difficultés persistent dans les quartiers Politique de la ville. Certains territoires restent enclavés, conservent un habitat dégradé et subissent une perte de services et de commerces de proximité. Les habitants de ces quartiers présentent aussi des fragilités : revenus plus faibles, faible niveau de qualification, éloignement du marché du travail. Pour autant, ce sont aussi des territoires enclins à s'inscrire pleinement dans les enjeux de transitions.

Pour rendre ces territoires plus attractifs, il importe que la Région, en complémentarité avec les autres partenaires de la politique de la ville, mobilise davantage les leviers dont elle a la charge/compétence : aménagement du territoire, formation, mobilité, information métier. L'attractivité des quartiers passe ainsi par une amélioration du cadre de vie, une intégration plus forte de la nature dans les espaces publics, une appropriation de ces espaces par les habitants, une reconexion de ces quartiers aux autres quartiers de la ville. Ainsi, l'intervention régionale s'évertuera à participer à la transformation urbaine, économique et sociale, pour changer l'image des quartiers.

#### **Priorité 2 : Créer une plus grande proximité avec les habitants des quartiers par l'accompagnement de la citoyenneté active et la co-construction des contrats de ville**

La citoyenneté au travers de la participation des habitants consiste à leur octroyer une place plus importante dans le processus d'élaboration des politiques publiques, notamment dans le cadre des démarches entreprises autour des Fonds de Travaux Urbains, des Projets d'Initiative Citoyenne ou encore du dispositif Nos Quartiers d'Été, dispositifs emblématiques de la Région Hauts-de-France.





Les formes de participation citoyenne à l'échelle locale sont aussi diverses que variées et tendent à se qualifier. La Région a la volonté d'accompagner cette dynamique. Les habitants des quartiers sont souvent à l'origine de projets innovants. Les actions collectives, petites ou grandes, favorisent une mise en commun des ressources, la confrontation de points de vue et la considération et compréhension d'intérêts collectifs. La Région souhaite favoriser et accompagner les innovations entreprises et permettre le droit à l'expérimentation de systèmes innovants de participation locale.

Les dispositifs régionaux permettront d'accompagner les actions valorisant les talents et compétences au sein des quartiers.

#### **4. Nos Quartiers d'Été (NQE)**

L'accompagnement régional à travers ses crédits spécifiques vise entre autres à soutenir les enjeux de citoyenneté et d'animation de la politique de la ville via notamment le dispositif Nos Quartiers d'Été.

Ce dispositif s'inscrit ainsi dans la priorité 2 du cadre d'intervention régionale 2024-2030.

Au travers de ce dispositif, la Région Hauts-de-France entend soutenir durant la période estivale, des démarches d'animation des quartiers visant une citoyenneté active via le sport, la culture et le développement durable.



NQE a ainsi pour objectif principal d'animer les quartiers politique de la ville pendant l'été selon les grands principes suivants:

- Inscrire son projet dans un fil rouge régional défini pour une ou plusieurs années,
- Mettre en place des temps forts sur un ou plusieurs jours, « événements marquants et festifs » qui resteront dans la mémoire des habitants,
- Mener une démarche collective et participative avec et pour les habitants,
- Proposer des manifestations écoresponsables s'inscrivant dans une démarche Rev3.



## INTERVENTION DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE EN FAVEUR DES HABITANTS DES QUARTIERS EN POLITIQUE DE LA VILLE 2024/2030

### « Engagements Quartiers 2030 »

Notre réflexion régionale s'est construite sur la base des éléments de diagnostic suivants (reprenant les conclusions du rapport du Réseau national des centres ressources politique de la ville), montrant que la santé des populations habitant les QPV est davantage dégradée qu'en population générale :

- Une moins bonne perception de sa propre santé
- Une plus faible espérance de vie
- Une prévalence des maladies chroniques plus élevée
- Une part plus importante d'habitants en surpoids
- Une déclaration d'épisodes dépressifs plus fréquents
- Une moindre pratique d'une activité physique
- Une présence moindre des professions de santé

En lien avec le Projet Régional de Santé qui vient d'être révisé et court sur la période 2023-2028, l'ARS Hauts-de-France a identifié les 5 orientations stratégiques suivantes pour l'élaboration des volets santé des nouveaux contrats de ville :

#### **1. Développer la médiation santé pour améliorer l'accès à la prévention et aux soins**

Il est proposé de recruter d'ici 5 ans 6 nouveaux postes d'adultes relais médiateurs en santé (ARMS) dans l'Oise, en partenariat avec les préfetures et les élus locaux.

#### **2. Accompagner les femmes vers un accès à la prévention et aux soins**

##### **- Développer les initiatives « d'aller vers » les femmes pour un meilleur accès à la prévention santé**

Mieux faire connaître l'offre existante sur les territoires.

Mieux informer et accompagner les femmes en renforçant l'accès aux dispositifs de prévention et de prise en charge existants.

##### **- Promouvoir l'accès aux dépistages organisés des cancers, à travers le financement de projet cofinancé ARS-AM dans le cadre de la stratégie d'animation territoriale portée par l'ARS, la CPAM et le CRCDC**

Faciliter l'accès aux dépistages organisés des cancers des personnes les plus vulnérables par des actions de médiation et d'accompagnement des acteurs sanitaires, sociaux et éducatifs pour le déploiement d'actions de terrain.

#### **3. Promouvoir la santé mentale des jeunes**

**- Développer la formation aux premiers secours en santé mentale (PSSM, PSSM Jeunes)** des acteurs sociaux, médico-sociaux et de santé du territoire pour mieux repérer les jeunes en difficulté, mieux les aider et orienter vers les dispositifs et structures de droit commun.

**- Faire connaître l'offre sur les territoires et renforcer les dispositifs existants pour améliorer la couverture territoriale au bénéfice des QPV.** Il s'agira notamment de mieux orienter les jeunes vers les dispositifs existants et de déployer de nouveaux équipements (exemple des maisons des adolescents).

**- Renforcer le diagnostic des troubles du neuro-développement.** Il convient de veiller à la qualité de l'accès au diagnostic précoce via les plateformes de coordination et d'orientation (PCO).



#### **4. Promouvoir le développement d'une alimentation saine et l'activité physique**

- **Inscrire dans 100% des volets santé des contrats de ville couverts par un CLS un objectif commun concernant l'alimentation et l'activité physique.**
- **Soutenir les initiatives portées par les associations et /ou habitants des quartiers politiques de la ville à travers l'appel à projets « fonds d'intervention régional alimentation activité physique »** en cours d'élaboration dans le cadre du chantier PRS « développer le sport santé et lutter contre le diabète et l'obésité ». Une priorité est donnée aux territoires QPV dans le cahier des charges et dans l'instruction de cet AAP. Un budget ARS de 2,5 M€ est prévu chaque année.

#### **5. Accompagner les structures d'aide alimentaire autour d'actions d'éducation alimentaire**

943 structures d'aides alimentaires sont habilitées pour la distribution de colis alimentaire pour les familles les plus en difficultés. L'ARS propose de soutenir des actions visant à accompagner la distribution des colis par des actions d'éducation alimentaire pour lutter contre la précarité alimentaire. La mise en œuvre opérationnelle reste à définir.



## **INTERVENTION DE LA BANQUE DES TERRITOIRES EN FAVEUR DES HABITANTS DES QUARTIERS EN POLITIQUE DE LA VILLE 2024/2030 « Engagements Quartiers 2030 »**

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- d'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc.) ;
- de favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- de soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

- de crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- de fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- de prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.